BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1299

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

881 472 906 RCS Lyon.
HCO.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 6, Rue Pierre Timbaud, 69200 Vénissieux.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE EMEK Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros Siège social : 6 RUE PIERRE TIMBAUD, 69200 VENISSIEUX 501 797 708 RCS LYON ET HCO Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros Siège social : 6 Rue Pierre Timbaud 69200 VENISSIEUX 881 472 906 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19 septembre 2025, - La société EMEK, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est 6 RUE PIERRE TIMBAUD, 69200 VENISSIEUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 797 708 RCS LYON, ET - La société HCO, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 150.000 euros, dont le siège social est 6 RUE PIERRE TIMBAUD, 69200 VENISSIEUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 881 472 906 RCS LYON, Ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société HCO par la société EMEK. La société HCO ferait apport à la société EMEK de la totalité de son actif, soit 1.146.395 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 864.779 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 281.616 €. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société EMEK GROUP (SAS au capital de 1 865 500 euros - 6 Rue Pierre Timbaud 69200 VENISSIEUX - 879 648 673 RCS Lyon) il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société HCO depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société EMEK. La société HCO sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 octobre 2025. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal des activités économiques de LYON au nom des deux sociétés le 23 septembre 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à

compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis..

